

Dossier cas par cas avec annexes

Projet Aménagement de la Place Jean Jaurès
Localisation Place Jean Jaurès
06 110 Le Cannet



Liste des annexes

- Annexe 1 – Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage
- Annexe 2 – Plan de situation à l'échelle 1/25000
- Annexe 3 – Photographies du site
- Annexe 4 – Plan des abords du projet à l'échelle 1/2000
- Annexe 5 – Plan de situation par rapport aux zones Natura 2000
- Annexe 6 – Plan de masse du projet
- Annexe 7 – Plan du rez-de-chaussée du projet
- Annexe 8 – Coupes longitudinales du projet
- Annexe 9 – Coupes transversales du projet
- Annexe 10 – Carnet des images
- Annexe 11 – Note de gestion des eaux pluviales et plan du réseau EP

ANNEXE 1

INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement de la Place Jean Jaurès au Cannet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie du Cannet

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Yves Pigrenet, Maire du Cannet

RCS / SIRET

2 1 0 6 0 0 3 0 0 0 0 0 1 1

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'un parking souterrain d'une capacité de 125 places au niveau de la Place Jean Jaurès au Cannet.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La place Jean Jaurès au Cannet est un espace urbain remarquable et agréable à vivre. La commune souhaite y implanter un marché couvert permanent et un parking public sous-terrain de 125 places sur 3 demi-niveaux, qui permettraient de renforcer son attractivité en créant un repère et un relai important dans la séquence urbaine qui mène à la vieille ville. En effet, la commune fait actuellement face à un vrai déficit en places de stationnement, au regard des besoins liés aux commerces, activités et riverains.

Le projet comprend la réalisation d'un bassin de rétention enterré de 130 m³ pour la gestion des eaux pluviales. Aucun rabattement de nappe n'est nécessaire dans le cadre du projet. Le club de pétanque sera aménagé dans la halle en situation projetée. Pour préserver l'harmonie actuelle de la place, le projet joue avec la déclivité naturelle du terrain pour intégrer le nouveau marché couvert sans réduire la surface de l'espace public actuel. Le projet prévoit la démolition du bâtiment du club de pétanque, des revêtements existants et la réalisation de fouilles en pleine masse pour la réalisation du parking souterrain. L'évacuation des déblais se fera en décharge appropriée.

4.2 Objectifs du projet

En situation actuelle, la place est une zone essentiellement piétonne, principalement constituée de stabilisé, ceinturé de cheminements piétons et de quelques bancs. Dans sa fonction actuelle, la place sert donc principalement de lieu de détente, mais permet également d'accueillir le marché hebdomadaire de la commune. En revanche, il n'y a pas de stationnement en son sein, ce qui oblige les visiteurs et riverains à se garer sur les quelques emplacements situés aux abords de la place, qui restent relativement limités en nombre.

L'objectif principal soutenu par la Ville est de faire du projet de construction du marché et d'un parking, un élément de l'identité nouvelle du centre-ville et de son renouveau urbain. Il permet d'accroître l'attractivité et le dynamisme du quartier en proposant une alternative nouvelle à la mobilité intégrée dans une zone préservée et estimée. Tous les aménagements du site ont été pensés pour préserver les vues du voisinage.

La commune souhaite faciliter l'accès au coeur historique, culturel et commerçant de part et d'autre du boulevard Sadi Carnot en élargissant l'offre de stationnement dans ce secteur stratégique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une durée de 14 mois (estimatif, hors phases administratives et préparatoires), certaines tâches pouvant être effectuées parallèlement. Il faut compter 1 mois de démolition, 3 mois de terrassements, 3 mois pour les parois spéciales, 5 mois pour les travaux en infrastructure et 2 mois pour les travaux de superstructure.

Dans un premier temps auront lieu la démolition du club de boulistes, et le curage de la place avec protection des arbres conservés. Ensuite, le terrassement débutera sur la moitié nord du site avec la mise en place des fondations des 3 niveaux du sous-sol et des ouvrages de soutènement.

Dans un second temps, le bâtiment de la halle (RDC) avec sa toiture accessible seront construits.

Enfin, les aménagements extérieurs de la place publique et sa végétalisation viendront terminer le chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la création d'une place de marché et d'une halle couverte dont la toiture sera occupée par une terrasse publique. De part et d'autre de la halle, sont disposés les espaces réservés aux boulistes, les espaces de logistique de la halle, la sortie piétonne du parking.

Dans sa phase d'exploitation, le parking sera utilisé en journée pour les personnes se rendant au marché ou utilisant les services à proximité (halle, commerces, parc, etc). Le parking servira également aux commerçants. La nuit, le parking sera utilisé par les riverains pour qu'ils puissent garer leur voiture.

Conformément à la réglementation en vigueur, pour le parc de stationnement il sera prévu :

- Un équipement en bornes de recharge pour véhicules électriques (6 bornes dont 1 PMR).
- Un pré-équipement pour 18 des places de stationnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En dehors du permis de construire, aucune autre procédure administrative d'autorisation n'est à prévoir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du parking souterrain :	Environ 1580 m ² par étage
Emprise totale du projet :	3090 m ²
Largeur du parking (direction NS) :	32,85 m
Longueur du parking (direction EO) :	48,10 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Place Jean Jaurès
06110 Le Cannet

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 7 ° 0 1 ' 0 3 " E Lat. 4 3 ° 3 4 ' 2 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune du Cannet est soumise à un plan de prévention du bruit qui prend en compte l'autoroute A8.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune du Cannet est couverte par un plan de prévention du risque inondation approuvé de la Vallée de la Siagne. Toutefois, le projet n'est pas repris en zone inondable d'après le zonage réglementaire.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet est localisé au sein des sites inscrits suivants : - Bande côtière de Nice à Théoule-sur-Mer - Maison du Brigand ou Tour des Danys (identifiant MH : IODX6V), à environ 350 m - Chapelle Notre-Dame des Anges (identifiant MH : ILGT5J), à environ 240 m - Eglise paroissiale Sainte-Catherine (identifiant MH : IP61N2), à environ 150 m
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche "Baie et cap d'Antibes - Îles de Lérins" se trouve à plus de 4 km au sud-est du projet (code FR9301573).
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun pompage, rabattement de nappe ou forage ne sera réalisé dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'aménagement du parking sous-terrain nécessitera un terrassement de l'emprise dont les déblais extraits seront évacués. S'en suivra un décapage du terrain et un enlèvement de la terre végétale qui sera également stockée pour réemploi sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet nécessitera l'apport de matériaux liés à la réalisation des travaux (béton, etc).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet prend place au sein d'une zone déjà fortement urbanisée, dans le centre-ville du Cannet, il s'agit d'un simple réaménagement de cette zone.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune du Cannet est couverte par le plan de prévention du risque inondation approuvé de la Vallée de la Siagne (PPRi du Cannet). Toutefois, le projet n'est pas repris en zone inondable d'après le zonage réglementaire. Le projet est repris en aléa modéré concernant le risque sismique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le parking sera réalisé afin que les personnes qui souhaitent profiter des activités économiques et commerciales du centre-ville du Cannet puissent stationner. Le parking pourra aussi être utilisé par les riverains pour garer leur voiture la nuit.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le voisinage sera impacté par le bruit occasionné lors de la phase de travaux et s'arrêtera à la fin de cette dernière. En phase d'exploitation, les activités qui auront lieu au sein de la place n'auront pas d'impact significatif sur le voisinage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Des vibrations seront causées lors de la phase des travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les espaces publics seront éclairés la nuit pour une question de sécurité.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La ventilation du parking et son désenfumage seront intégrés au projet, conformément à la réglementation pour un ERP de type PSr. Les éventuelles tourelles de ventilation, grilles d'extraction ou de prise d'air neuf seront implantées dans des zones inaccessibles au public, et seront discrètement intégrées dans l'aménagement paysager.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le bassin de rétention sera raccordé au réseau pluvial existant de la commune. Conformément à l'article R111-8 concernant l'épuration et le rejet des eaux résiduaires, le parking sous-terrain sera doté d'un séparateur d'hydrocarbures.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront envoyées directement dans le réseau d'eaux usées de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les travaux de réaménagement de la place causeront la production de déchets non dangereux (terre, gravats, etc). Les produits issus de ces opérations seront évacués vers des décharges et centres de tri agréés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le but du projet est de réaménager la Place Jean Jaurès. Tous les aménagements du site ont été pensés pour préserver les vues du voisinage, les proportions et les qualités paysagères de la place actuelle tout en créant un repère et un point d'attraction important sur le parcours du boulevard Carnot jusqu'à la ville haute.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet engendre quelques modifications sur les activités humaines. On y retrouve après réalisation du projet un marché couvert ainsi qu'un parking souterrain. Toutefois, en l'état actuel, la place est déjà animée (boulodromes, terrasses, cafés), et le projet n'induit pas de modification majeure.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'effet négatif notable du projet est la pollution de l'air dans l'enceinte du parking souterrain causée par les gaz des pots d'échappement. Afin d'éviter les risques sur la santé humaine, des ventilations seront réalisées pour renouveler l'air dans le parking. Un désenfumage sera également mis en place.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve dans le centre urbain du Cannet, le projet n'engendrera aucune détérioration d'un quelconque milieu naturel puisqu'il prend place dans une zone déjà fortement urbanisée et qu'il s'agit simplement d'un réaménagement du secteur. Les platanes existants sont conservés. De plus, le parking aménagé sera souterrain et permettra aux riverains et visiteurs de trouver une place plus facilement dans le quartier grâce à une offre de stationnement plus importante. A ce titre, le projet devrait ainsi être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
• Annexe 1 – Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage • Annexe 2 – Plan de situation à l'échelle 1/25000 • Annexe 3 – Photographies du site • Annexe 4 – Plan des abords du projet à l'échelle 1/2000 • Annexe 5 – Plan de situation par rapport aux zones Natura 2000 • Annexe 6 – Plan de masse du projet • Annexe 7 – Plan du rez-de-chaussée du projet • Annexe 8 – Coupes longitudinales du projet • Annexe 9 – Coupes transversales du projet • Annexe 10 – Carnet des images • Annexe 11 – Note de gestion des eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

Fait à

le,

Signature



POUR LE MAIRE .
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ :

Jacques NESA

ANNEXE 2

PLAN DE SITUATION A L'ECHELLE 1/25000



Plan de situation du projet (source : OpenStreetMap, 2025)

ANNEXE 3

PHOTOGRAPHIES DU PROJET



Plan localisant les prises de vue (source : Google Satellite, 2025)



Photo 1 : Vue de la place depuis le Boulevard Sadi Carnot à l'ouest (mars 2023)



Photo 2 : Vue de la place depuis la Rue des Michels à l'est (avril 2023)

ANNEXE 4

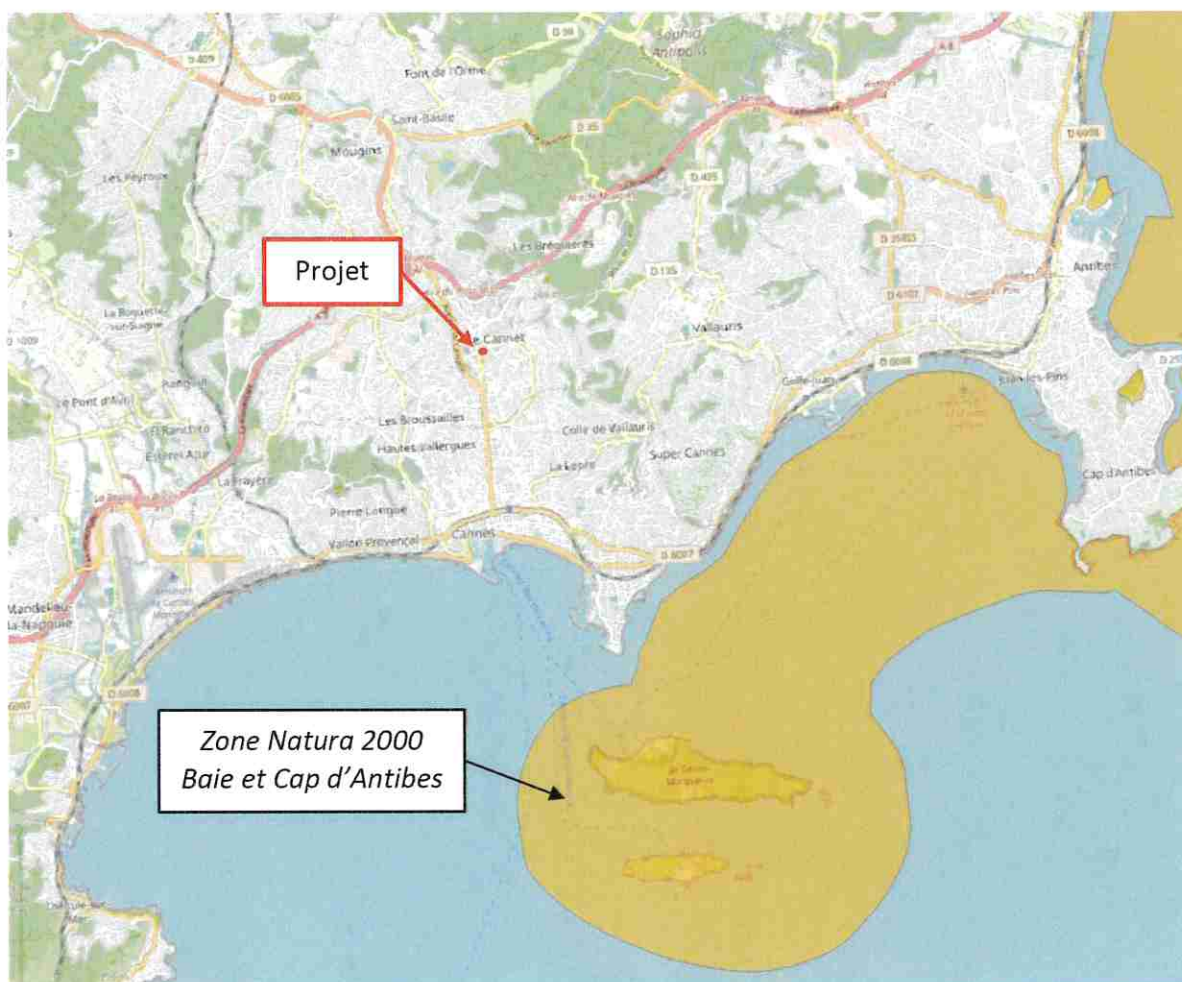
PLAN DES ABORDS DU PROJET A L'ECHELLE 1/2000



Plan des abords du projet (source : Google Satellite, 2025)

ANNEXE 5

PLAN DE SITUATION PAR RAPPORT AUX ZONES NATURA 2000

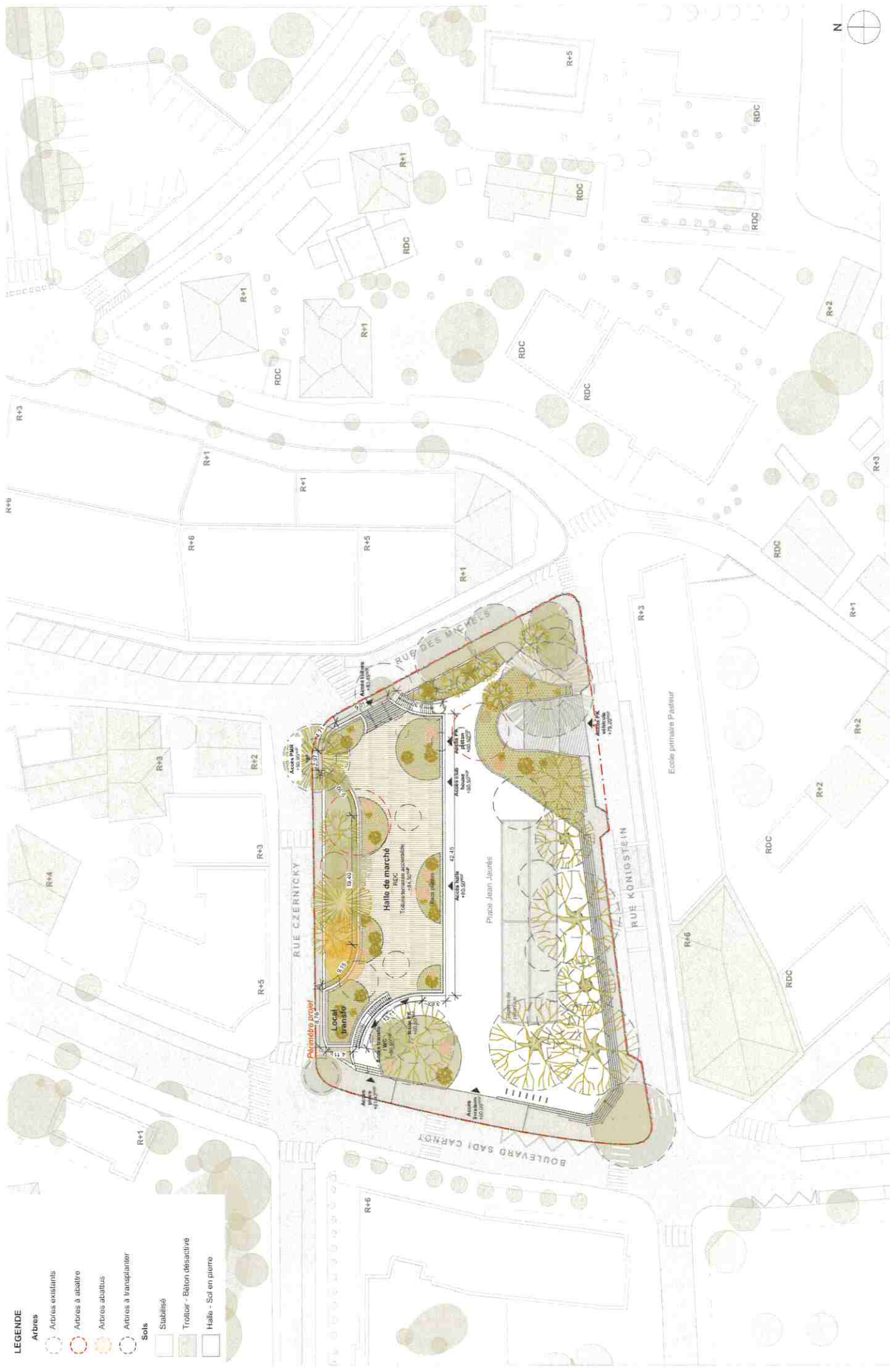


Plan de situation par rapport aux zones Natura 2000

ANNEXE 6

PLAN DE MASSE DU PROJET

Le plan est présenté en page suivante.



LEGENDE

- Arbres
- Arbres existants
- Arbres à abattre
- Arbres abattus
- Arbres à transplanter
- Sols
- Stabilisé
- Trottoir - Béton désactivé
- Halle - Sol en pierre

LCN	APS	20.02	ADP	PLN	0	21/06/24
PROJET	PHASE	IDENTIFIANT	DATE ETUDE	TYPE	NO	DATE

Plan masse	1:500
INTITULE DU DESSIN	ECHELLE

ATELIER DU PONT	CONSTRUCTION D'UN PARKING D'UNE HALLE DE MARCHÉ ET AMÉNAGEMENTS DES ESPACES EXTÉRIEURS
DATE ETUDE	Place Jean Jaures - 06030 Le Cannet

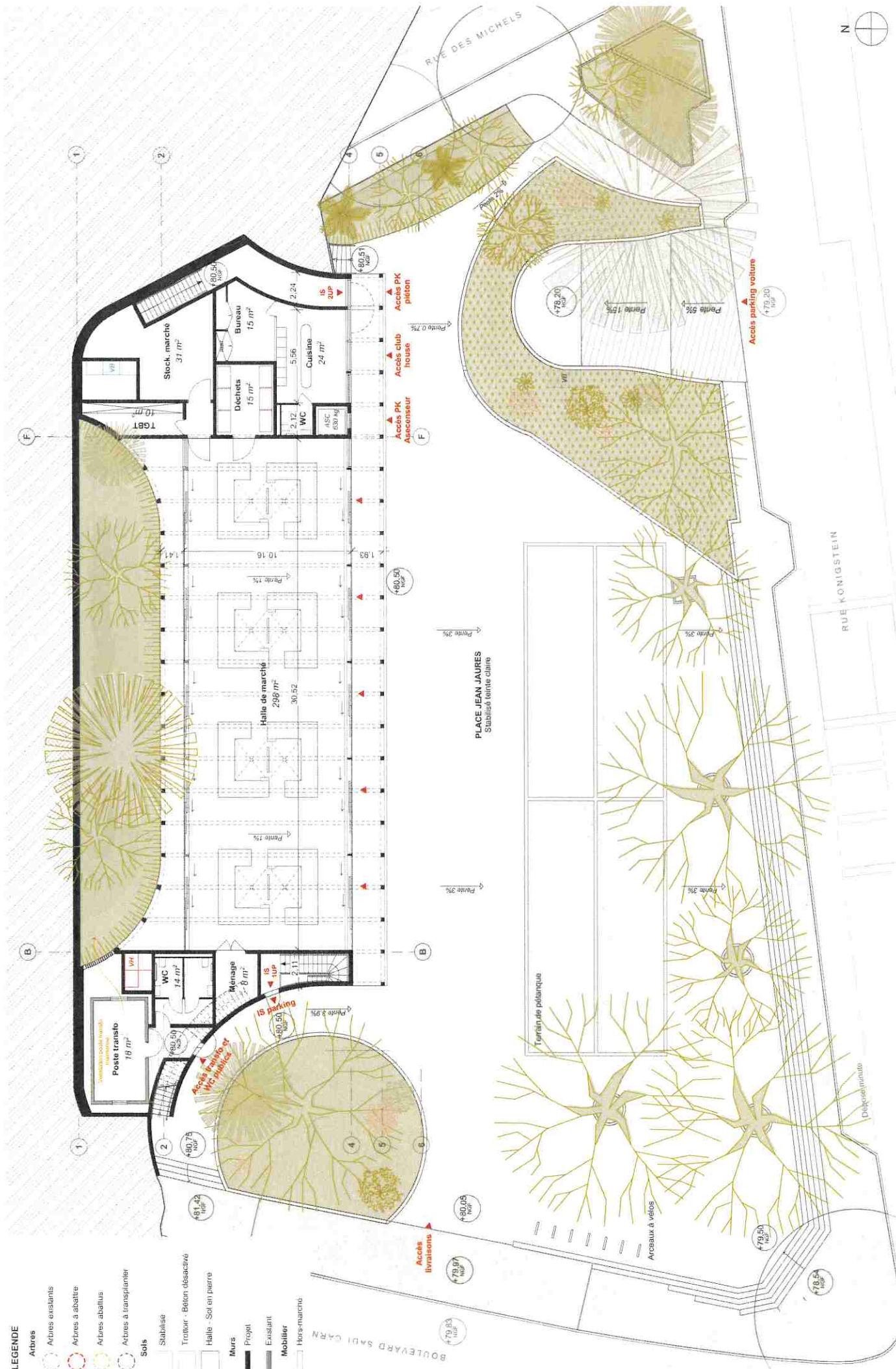
ANNEXE 7

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE DU PROJET

Le plan est présenté en page suivante.

LEGENDE

- Arbres
- Arbres existants
- Arbres à abattre
- Arbres abattus
- Arbres à transplanter
- Sols
- Stabilisé
- Trottoir - Béton désactivé
- Halle - Sol en pierre
- Murs
- Projet
- Existant
- Mobilier
- Hors-marché



ATELIER DU PONT

CONSTRUCTION D'UN PARKING, D'UNE HALLE DE MARCHÉ ET AMÉNAGEMENTS DES ESPACES EXTÉRIEURS
Place Jean Jaures - 06030 Le Cannet

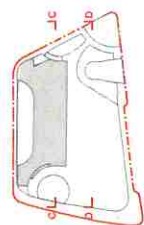
Plan RDC
1:200
CALLE

LCN	APS	21.01	ADP	PLN	0	21/06/24
PROJET		CONTENU		TYPE		DATE

ANNEXE 8

COUPES LONGITUDINALES DU PROJET

Le plan est présenté en page suivante.



CC - Coupe transversale sur halle



DD - Coupe longitudinale sur place

ANNEXE 9

COUPES TRANSVERSALES DU PROJET

Le plan est présenté en page suivante.



ATELIER DU PONT
CONSTRUCTION D'UN PARKING D'UNE HALLE DE MARCHÉ ET AMÉNAGEMENTS DES ESPACES EXTÉRIEURS
Place Jean Jaurès - 06030 Le Cannet
M&T 1998

Coupes transversales	1:200
ENTRÉE DU TUNNEL	
EGRÈSSE	

LCN	APS	23.02	ADP	CPE	0	21/06/24
PROJECT			PHASE		DATE	
SUBPROJECT			SCHEDULE		DATE	

ANNEXE 10

CARNET DES IMAGES

Le carnet est présenté en page suivante.

CONSTRUCTION D'UN
PARKING,D'UNE HALLE DE
MARCHÉ ET
AMENAGEMENTS DES
ESPACES EXTERIEURS

Place Jean Jaurès
06030 Le Cannet

MATRISE D'OUVRAGE

Marie du Cannet
20 Boulevard Sadi Carnot
06030 Le Cannet
04 92 18 23 29

MATRISE D'OEUVRE

ATELIER
DU
PONT

Annie-Cécile COMAR
Philippe CROISIER
"L'Atelier du Pont"
75010 Paris
ado@atelierdupont.fr
01 53 33 24 10

STRUCTURE, FLUIDES, VRD, ECONOMIE

edeis

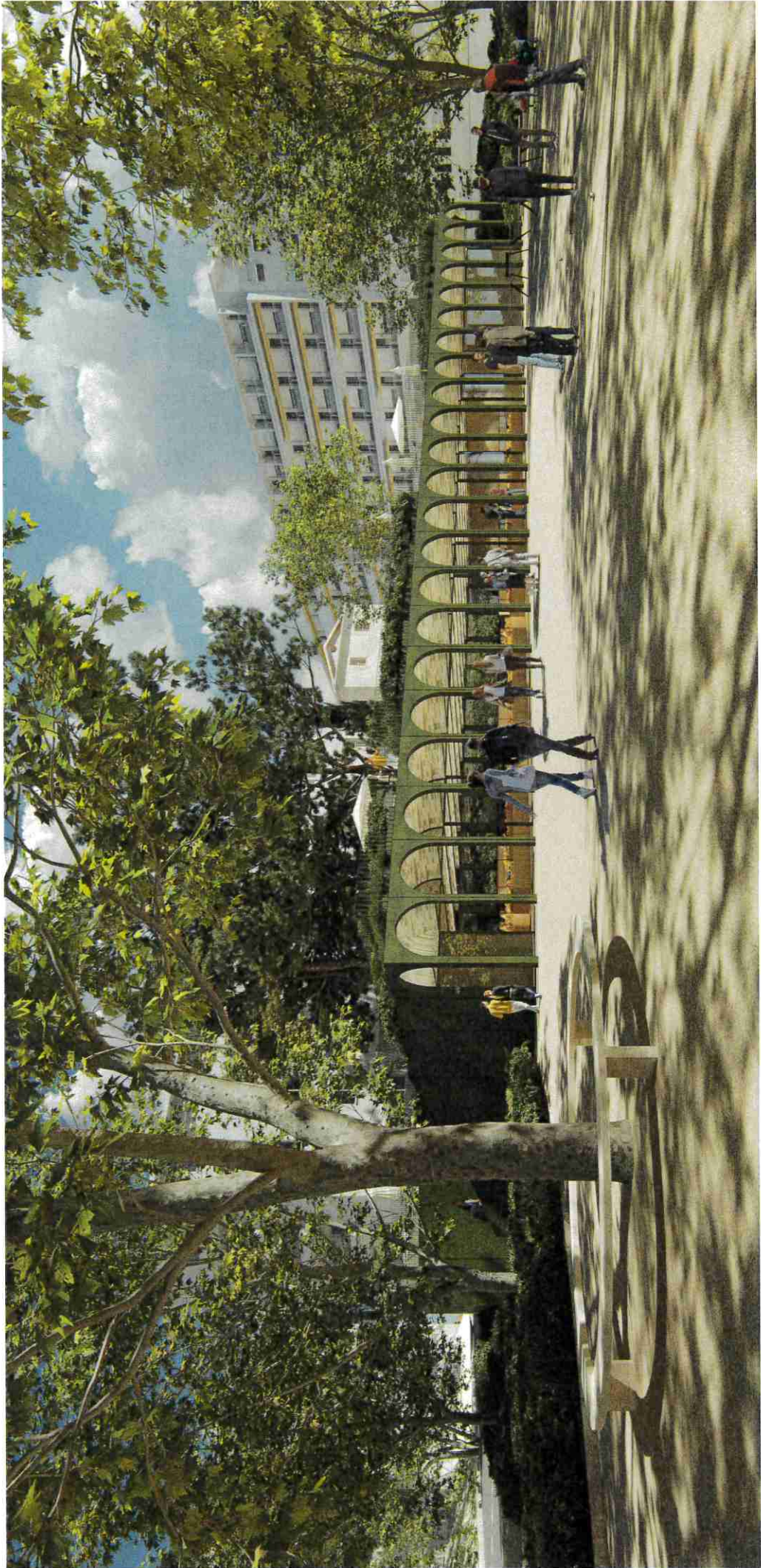
EDEIS
29 Avenue Augusta Vénola
06200 Nice

PAYSAGISTE

agence
BOBYLONE

Babylone
56 rue de Paradis
75010 Paris

Carnet des images - Vues concours					APS FINALE 25.00 BENTPANT
MONTAGE DU DESIGN					ECHELLE
LCN	APS	25.00	ADP	IMA	0
PROJET	PHASE	IDENTIFIANT	DATE TITRE	TYPE	IND
					21/06/24
					DATE





ATELIER DU PONT
ARCHITECTE

CONSTRUCTION D'UN PARKING, D'UNE HALLE DE MARCHÉ ET AMÉNAGEMENTS DES ESPACES EXTÉRIEURS
Place Jean Jaurès - 06030 Le Cannet
CONCOURS

Perspective aérienne depuis la rue des Michels - Vue
concours
ATELIER DU PONT

ÉCHELLE

PROJET	PHASE	DATE	TYPE	IND	DATE
LCN	APS	25.02	ADP	IMA	21/06/24



LCN	APS	25.03	ADP	IMA	0	21/06/24
PROJET	PHASE	RELEVANT	RELEVANT	TYPE	NO	DATE

Perspective extérieure de la halle de marché - Vue concours	ESCALIER
PROJET DE CONSTRUCTION	

ATELIER DU PONT	CONSTRUCTION D'UN PARKING, D'UNE HALLE DE MARCHÉ ET D'AMÉNAGEMENTS DES ESPACES EXTÉRIEURS	Place Jean Jaurès - 06030 Le Cannet
DATE	PROJET	PROJET



LCN	APS	25.04	ADP	IMA	0	21/06/24
PROJET	PHASE	DATE FIN	DATE FIN	TYPE	NO	DATE

Perspective intérieure de la halle de marché - Vue concours	ÉCHELLE
INTÉRIEUR DE LA HALLE	

ATELIER DU PONT	CONSTRUCTION D'UN PARKING, D'UNE HALLE DE MARCHÉ ET AMÉNAGEMENTS DES ESPACES EXTÉRIEURS Place Jean Jaurès - 06030 Le Cannet	DATE 11/04/24
-----------------	--	---------------



LCN	APS	25.05	ADP	IMA	0	21/06/24
PROJET	PHASE	RELEVANT	DATE LUN	TYPE	AGE	DATE

Perspective intérieure de la halle de marché - Vue concours	SCALETTE
INTERIEUR DE LA HALLE	

ATELIER DU PONT	CONSTRUCTION D'UN PARKING, D'UNE HALLE DE MARCHÉ ET AMÉNAGEMENTS DES ESPACES EXTÉRIEURS	Place Jean Jaurès - 06030 Le Cannet
DATE 11/04	DATE 11/04	DATE 11/04

ANNEXE 11

NOTE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET PLAN DU RESEAU EP

La note est présentée en page suivante.

CONSTRUCTION D'UN PARKING, D'UNE HALLE DE MARCHÉ ET AMÉNAGEMENTS DES ESPACES EXTÉRIEURS

Place Jean Jaurès
06030 LE CANNET

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Marie du Cannet
20 Boulevard Sadi Carnot
06030 Le Cannet
04 92 18 23 29

ARCHITECTE-MANDATAIRE

**ATELIER
DU
PONT**

Anne-Cécile COMAR
Philippe CROISIER
9 Impasse Lamier
75011 Paris
adp@atelierdupont.fr
01 53 33 24 10

STRUCTURE, FLUIDES,
VRD, ÉCONOMIE



EDEIS
29 Avenue Auguste Vérola
06200 Nice

PAYSAGISTE



BABYLONE
56 Rue de Paradis
75010 Paris

Note de Gestion des EP

APS
PHASE

IDENTIFIANT

INTITULE DU DOCUMENT

LCN	APS	10	09	EDE	GEN	NTE	TN	C	22/09/25
PROJET	PHASE	IDENTIFIANT	ÉMETTEUR	LOT	TYPE	ZONE	INDICE	DATE	

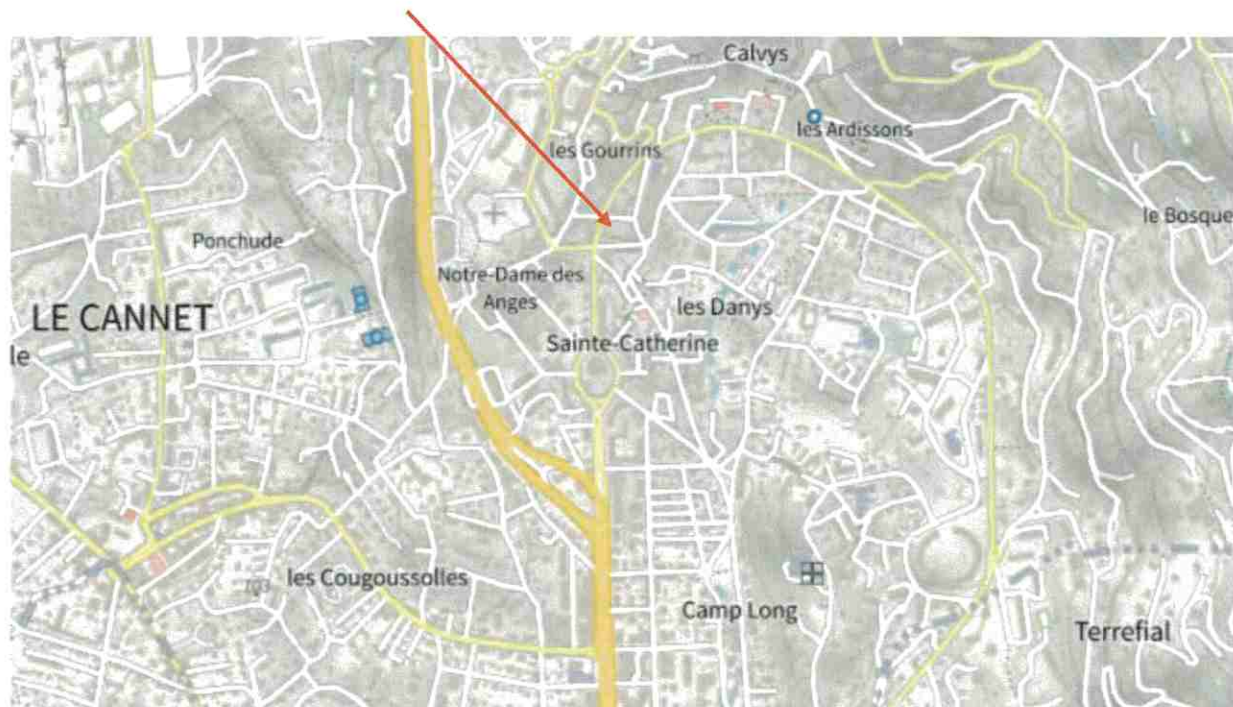
I. PRESENTATION DU PROJET

A. GENERALITE

La présente note a pour objet de présenter les hypothèses et dimensionnement du volume de rétention dans le cadre du projet de la construction d'un parking et d'une halle de commerces.



B. LOCALISATION



Plan de situation -Plan IGN

II. ETUDE DE SOL

Le projet n'est pas en zone inondable selon le plan de prévention de Janvier 2020 et ne figure pas dans la zone des aléas inondation.

Selon le rapport d'Etude Géotechnique de conception G2 AVP de Géotechnique (Réf. : 2018-06-97-G2 AVP), le sol est composé d'argiles ou d'argiles marneuses.

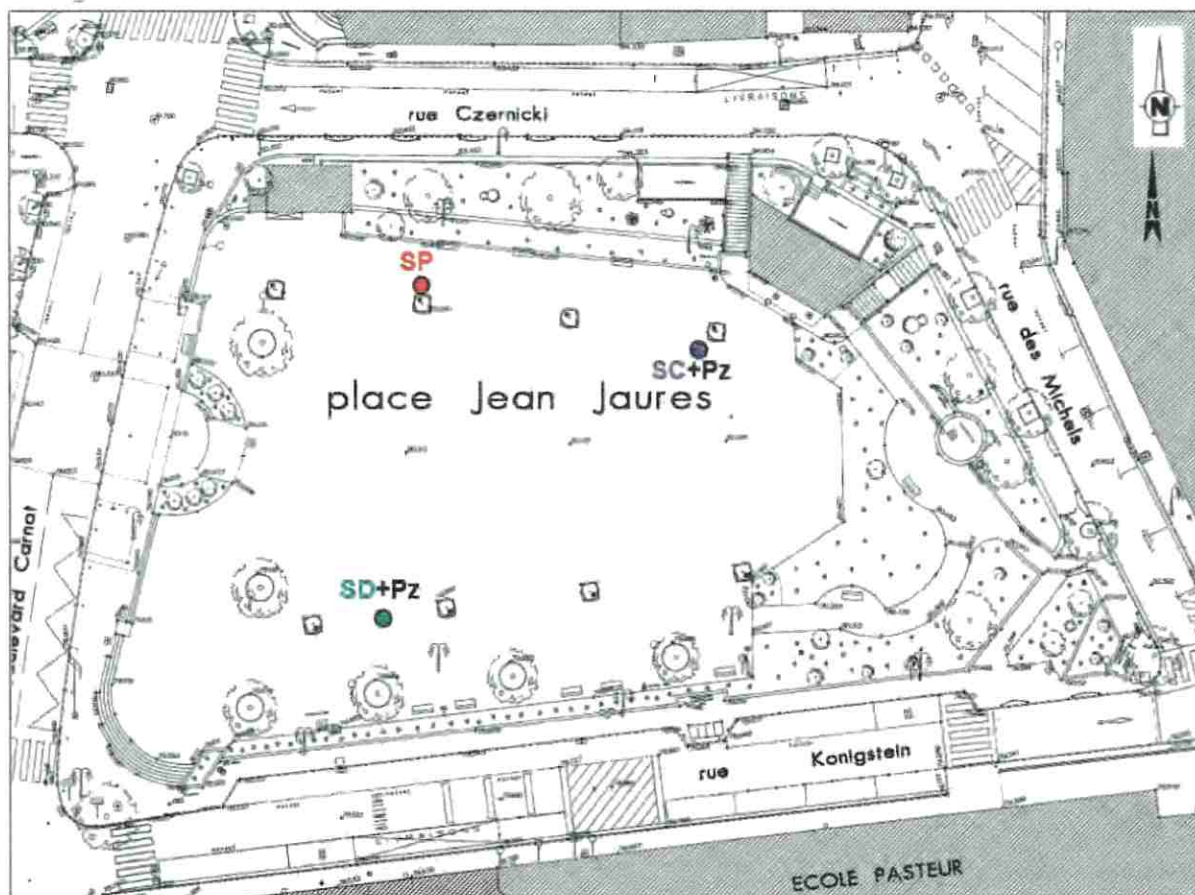


Schéma d'implantation des investigations géotechniques sur un extrait de plan des aménagements existants avec :

- SP** = Sondage destructif avec essais pressiométriques
- SC** = Sondage carotté
- SD** = Sondage destructif
- Pz** = Piézomètre

Sondage SP: Remblais sur 60 cm / Argiles marneuses grises

Sondage SD: Remblais sur 50 cm / Argiles grises sur 2.70 m

Sondage SC: Remblais 60 cm / Argiles grises sur 1.80m / blocs calcaires – dolomites sur 2.80m

D'après le rapport, il n'y a pas de risque de remontée de nappe.

On peut estimer la perméabilité du sol de l'ordre de 10^{-9} à 10^{-8} m/s au sein des argiles.

En conclusion, L'opération se situe dans une zone non favorable à l'infiltration et ceci d'une manière générale, dû à la limite argileuse observée à cette investigation. Cela engendrerait un risque de saturation en cas de forte pluie sur un épisode prolongé.

Les conséquences seraient une montée en charge dans les épaisseurs de remblais perméables, de l'infiltration dans les structures et ouvrages, inondations, etc...).

III. DONNEES

A. RECOMMANDATIONS ADMINISTRATIVES

Guide de La gestion intégrée des eaux pluviales (Cannes Pays de Lérins) :

Surface/Revêtement	Non collecté		Collecté	
	perméable	Imperméable à 50%	Imperméable à 100%	
Gazon synthétique sur terre végétale, copeau de bois (Mulch)	X			
Dalles et toitures végétalisées	H > 80cm X*	H < 80cm X*		
Gravier	X			
Matériau alvéolaire végétalisé	X*	X*		
Bande de roulement (de 2X 40 cm maximum)	X*	X*		
Planchers avec lames non jointives, caillbotis, sans support, sur plots	X*	X*		
Stabilisé en graves	X**	X**		
Pavés à larges joints	X**	X**		
Matériaux drainants de perméabilité supérieure au sol en place	X**	X**		
Béton, carrelage, dallage, pavés joints, stabilisé en béton, enrobées, planchers lames jointes				X

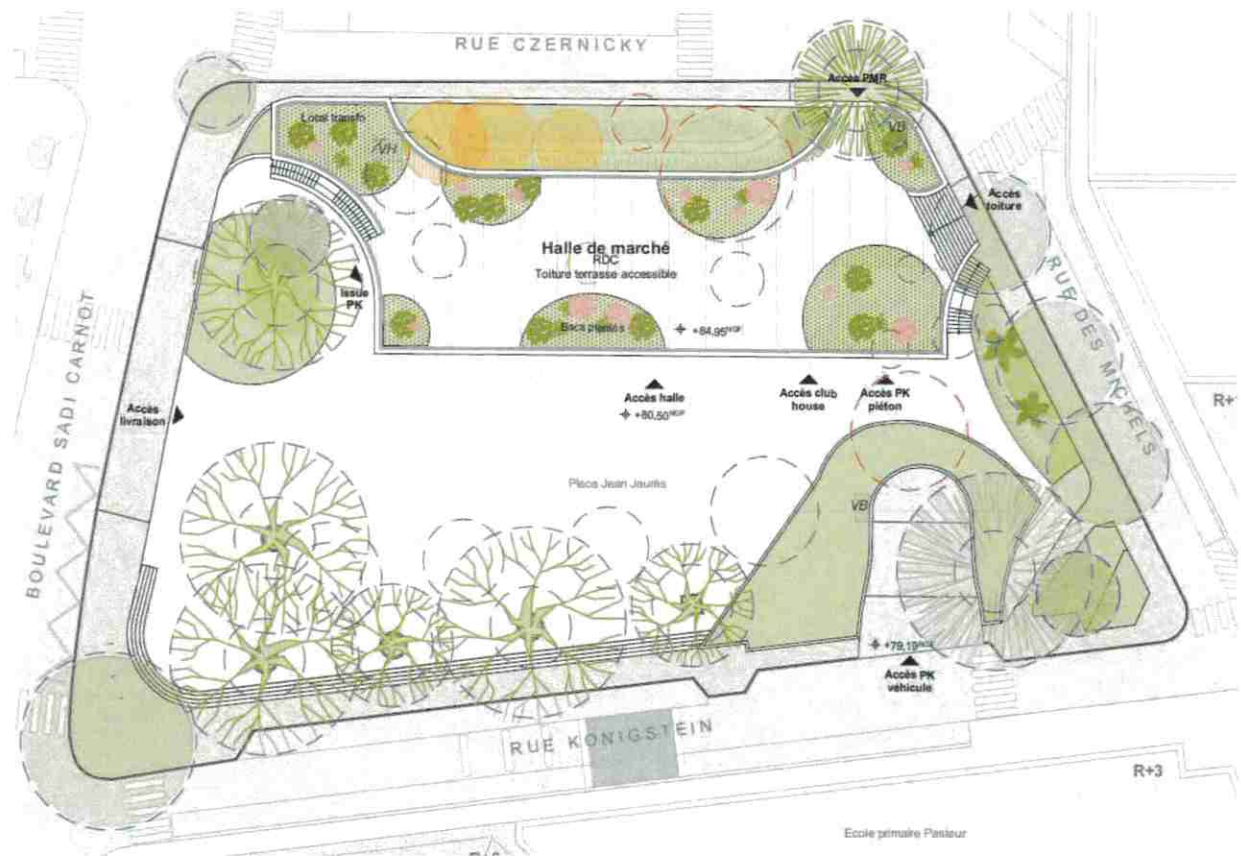
* Dans la limite de 20% des surfaces imperméabilisées et collectées du projet. Au-delà, des dispositions seront à voir avec le service gestionnaire.

** Efficacité des revêtements perméables à attester par l'aménageur (certificats du fabricant, conditions d'entretien...). Des tests seront réalisés lors des opérations de conformité.

B. SURFACES DU PROJET

Le projet fait apparaître différentes surfaces :

- Toiture imperméable
- Trottoirs en enrobé
- Place en stabilisé
- Espaces verts

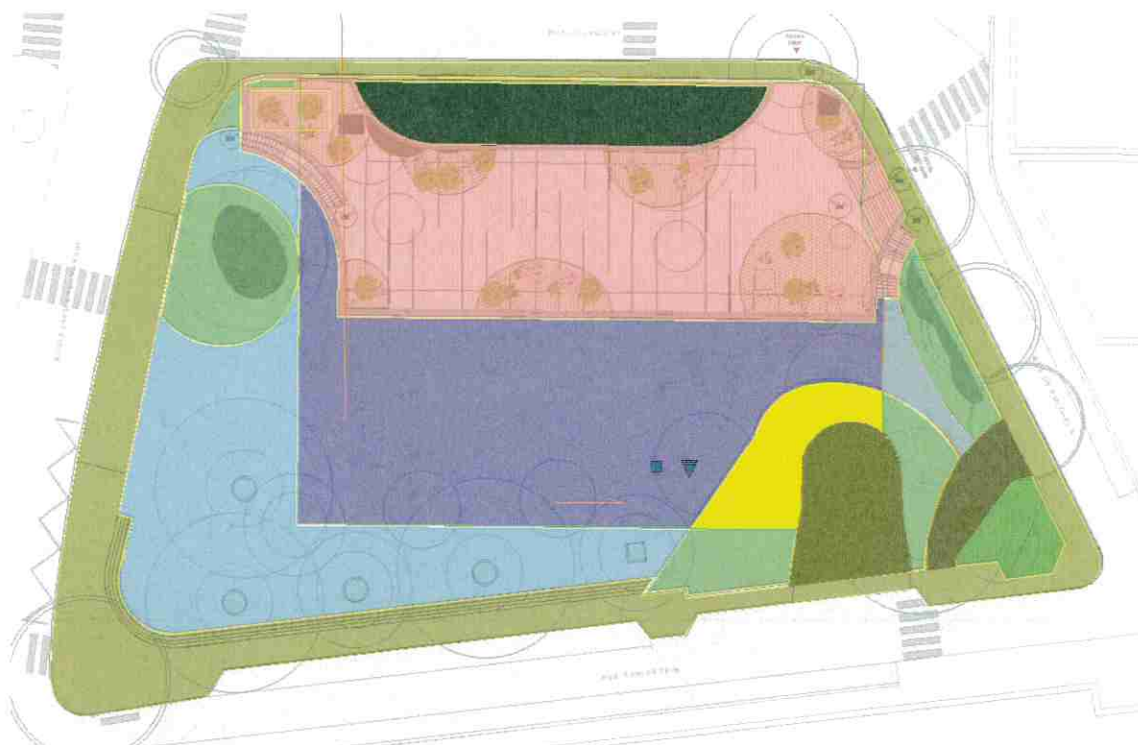


Extrait dossier présentation du 11/06/2024

La rampe d'accès véhicule sera couverte, sa toiture n'est pas représentée à ce stade du projet. Celle-ci n'aura pas d'incidence sur les calculs de la présente étude (surface imperméable collecté dans tous les cas).

C. CALCUL DE LA RETENTION

• SURFACES ELEMENTAIRES DU PROJET



Désignation de la surface	Perméable non collectée par le projet (m2)	Imperméable à 50% collectée (m2)	Imperméable à 100% collectée (m2)
Trottoir et chaussée en enrobés			93
Revêtement perméable sur terre-plein	495		
Revêtement perméable sur dalle parking (>80 cm)		649	
Espace vert sur dalle parking (<80 cm)		77	
Espace vert sur terre-plein	302		
Espace vert sur dalle parking (>80 cm)		160	
Terrasse (<80 cm)			700
TOTAL	797	886	793

Trottoirs existants collectés en voirie : 701 m² / non pris en compte dans le calcul de rétention.

• **SURFACE IMPERMEABILISEE**

La surface imperméabilisée est : $SI = 886 \times 50\% + 793 = 1\,236 \text{ m}^2$

• **DEBIT DE FUITE**

Débit selon le guide de gestion, débit de fuite 3l/s

Période de retour	T	30
Surface active	Sa (Ha)	0,124
Valeur Qf	Qf (l/s)	3,7

• **VOLUME DE RETENTION**

Calcul par la méthode des pluies

La surface imperméabilisée est > à 500m²

Coefficient de Montana

**Coefficients de Montana pour des pluies
de durée de 6 minutes à 6 heures**

Durée de retour	a	b
5 ans	5.992	0.517
10 ans	6.67	0.502
20 ans	7.164	0.485
30 ans	7.365	0.475
50 ans	7.553	0.461
100 ans	7.747	0.442

Données Météo France - Cannes

Calcul du volume

t	h,pluie(t)	h,fuite(t)	Δh	V
min	mm	mm	mm	m3
6	18,87	1,08	17,79	21,98
10	24,67	1,80	22,87	28,27
20	35,50	3,60	31,90	39,43
30	43,92	5,40	38,52	47,61
40	51,08	7,20	43,88	54,24
50	57,43	9,00	48,43	59,86
60	63,20	10,80	52,40	64,76
90	78,19	16,20	61,99	76,62
120	90,94	21,60	69,34	85,70
150	102,24	27,00	75,24	93,00
180	112,51	32,40	80,11	99,02
210	121,99	37,80	84,19	104,06
240	130,85	43,20	87,65	108,34
270	139,20	48,60	90,60	111,98
300	147,12	54,00	93,12	115,09
330	154,67	59,40	95,27	117,75
360	161,89	64,80	97,09	120,01
420	175,54	75,60	99,94	123,53
480	188,29	86,40	101,89	125,93
540	200,30	97,20	103,10	127,43
600	211,69	108,00	103,69	128,16
660	222,55	118,80	103,75	128,24
720	232,96	129,60	103,36	127,75
780	242,95	140,40	102,55	126,76
840	252,59	151,20	101,39	125,32
900	261,91	162,00	99,91	123,49
960	270,94	172,80	98,14	121,29
1020	279,70	183,60	96,10	118,78

Le volume calculé est de 128,2453 m3

Conclusion :

Il sera donc retenu le volume de :130 m3.

Soit un ratio de 104 l/m2 de SI.

• BASSIN DE RETENTION

Caractéristique du bassin

Caractéristiques du bassin

- Structure béton : hauteur 2,00m
- Surface utile : 72,5 m²
- Hauteur utile : 1,80 m
- Volume 130 m³
- Fe sortie : 77,50
- Fe raccordement 79,35
- Epaisseur de chaussée sur dalle supérieure : 40 cm minimum
- Surverse : épandage sur la zone
- Ajustage 3,7 l/s par système de gravitaire DN40

